

## **PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027**

### **Auvergne-Rhône-Alpes**

#### **Fiche annexe n°10 - Emploi, formation, insertion et métiers de demain**

Face aux mutations à venir, les acteurs socio-économiques engagent une réflexion profonde sur les compétences de demain afin d'améliorer l'orientation tout au long de la vie, d'anticiper et d'accompagner les mobilités et les reconversions des actifs.

Compte tenu de l'ampleur des effets de la crise sur l'emploi, l'Etat et la Région se saisissent de ces enjeux afin d'identifier dès à présent les besoins en développement des compétences qui permettront aux jeunes en poursuite d'études, aux demandeurs d'emploi et aux salariés de s'orienter vers les métiers qui seront recherchés sur un marché du travail renouvelé et de sécuriser les parcours professionnels en investissant dans la formation.

Quatre objectifs sont visés, qui décrivent les orientations jointes de l'Etat et de la Région pour atteindre les ambitions énoncées, de prospective, d'accès à l'information, d'appui aux démarches de mutations des emplois et des compétences et de sécurisation des parcours.

- Améliorer l'observation des dynamiques d'emploi/ formation ;
- Faire connaître et rendre accessible l'information sur les métiers et une offre de formation de proximité adaptée aux besoins des entreprises et des personnes, permettant le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi ;
- Accompagner les mutations économiques pour permettre le maintien d'un emploi sur l'ensemble des territoires de la région et développer la compétitivité (enjeux décisifs pour l'économie régionale et le développement de l'emploi.) ;
- Sécuriser les parcours et améliorer les conditions de travail.

#### **1. Modalités de déclinaison du volet**

Les orientations de l'Etat et de la région dans le cadre du CPER sur la thématique orientation, emploi, formation, s'inscrivent également en cohérence et en complémentarité avec le CPRDFOP et les contrats d'objectif emploi formation.

L'ensemble des crédits de l'Etat/DREETS (BOP 103) sont attribués par voie de subvention aux porteurs de projets qui les sollicitent auprès de la DREETS, qui instruit, valide en fonction des priorités fixées par le mandat de négociation du CPER et conventionne annuellement, ou de manière pluriannuelle, sous réserves de la disponibilité des crédits.

L'ensemble des crédits de la Région sont attribués soit par voie de subvention aux porteurs de projets qui les sollicitent, soit par voie de marché public pour les projets qu'elle sollicite et souhaite faire émerger.

### **Objectif : observation des dynamiques emploi-formation et accessibilité de l'offre de formation**

Cet objectif se concrétise notamment par le soutien de l'Etat et de la Région au CARIF-OREF Auvergne-Rhône-Alpes (dénommé Via Compétences) permettra de contribuer à la connaissance des territoires, de la qualification de l'offre de formation par apprentissage, des filières et des branches, et de favoriser l'information des personnes sur les métiers, la formation professionnelle et l'apprentissage. Il est attendu des actions proposées dans le cadre du CPER, qu'elles favorisent la diffusion de l'information sur l'offre de formation, l'orientation tout au long de la vie et la production d'analyses intéressant l'Etat et le Conseil régional.

### **Objectif : Orientation tout au long de la vie, insertion**

L'Etat favorisera le financement d'actions permettant le rapprochement du monde éducatif et du monde de l'entreprise, en travaillant sur l'attractivité des métiers et secteurs porteurs pour valoriser les filières en tension ou en mutation ou en recrutement. Une attention sera aussi portée au public en reconversion et aux actions sur la diversité et mixité des métiers.

Une concertation et un travail de diagnostic conjoint permettra d'identifier la complémentarité avec les actions développées par l'Agence de l'Orientation.

La Région, dans cette dynamique, souhaite inscrire dans le CPER le financement des actions portées par l'Agence de l'orientation dans ce domaine, cette dernière ayant vocation à porter et incarner la relation école-entreprise et l'information de tous les publics sur les métiers.

### **Objectif : GPEC**

Les projets accompagnés par l'Etat ont pour objectif de soutenir les entreprises dans leur démarche d'évolution des compétences nécessaires, de les outiller sur les transitions à conduire (numérique comme écologique), de les aider à identifier les métiers émergents pour mieux former les salariés. Les projets au plus près des territoires et bassins d'emploi notamment proposés et identifiés par les DDETS, sont encouragés. L'égalité entre les femmes et les hommes sera un critère d'appréciation des actions.

La Région poursuivra son soutien à la levée des freins à l'accès à la formation et à l'emploi avec une politique d'accompagnement à la mobilité des apprenants et demandeurs d'emploi du territoire.

### **Objectif : sécurisation des parcours**

L'Etat soutient les projets permettant le maintien dans l'emploi des salariés notamment les plus fragiles (travailleurs handicapés ; salariés dépourvus de qualification, ayant un faible niveau de qualification ou une qualification obsolète ; seniors). Sont également soutenues les actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Les actions en faveur de ces publics prennent en compte les enjeux de mixité et d'égalité professionnelle.

Les actions favorisant la qualité de vie au travail et le dialogue social sont prises en compte, notamment par l'intervention de l'ARACT.

Les actions de l'Etat et la région sont complémentaires pour sécuriser les trajectoires professionnelles. Ainsi concernant la VAE, l'Etat se concentre sur les projets collectifs et la Région sur l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et la prise en charge de l'info conseil

Il s'agit également de sensibiliser les entreprises à leur responsabilité sociale et à favoriser l'emploi des publics les plus fragiles comme le permet par exemple le dispositif du service militaire volontaire pour les jeunes de 18 à 25 ans.

## 2. Maquette détaillée du volet

Maquette provisoire du CPER 2021-2022	Etat part contractualisée	Etat part valorisée	Région part contractualisée	Région part valorisée
Jeunesse, emploi, formation, insertion et métiers de demain	22 778 000 €	358 900 000 €	31 900 000 €	539 100 000 €
Jeunesse, éducation populaire et vie associative (SMV)		3 500 000 €		
Formations des salariés en IAE et lutte contre illettrisme et illettrisme				6 100 000 €
Agence AuRA Orientation (MdMétiers, Bus Orientation, AAP Orientation vers les familles, Actions école-entreprise)	910 000 €		17 000 000 €	
ARACT	3 395 350 €			
CARIF OREF	5 649 000 €		8 400 000 €	
CARIF OREF sur collecte et qualification offre par apprentissage	378 000 €			
Découverte des métiers	1 050 000 €			
Ecoles de production				17 500 000 €
Levée des freins à l'accès à la formation et à l'emploi			5 500 000 €	
Maintien dans l'emploi	3 395 350 €			
PRIC - Pacte régional d'investissement dans les compétences (2021-2022)		354 000 000 €		
Programme régional de formation				500 000 000 €
Toutes actions GPEC, égalité, mixité professionnelle, Clauses sociales	8 000 300 €			18 800 000 €
VAE (info conseil et actions collectives)			1 000 000 €	
VAE actions collectives		1 400 000 €		